



**Extrait du Registry  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à onze heures, la Commission administrative s'est réunie sous la présidence de Monsieur André PHILIPOT, Maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué.

<b>Date de Convocation</b>	<b>19/06/2025</b>
<b>Date d'Affichage</b>	<b>19/06/2025</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>8</b>
Présents	5
<b>Votants</b>	<b>6</b>

**Étaient présents** : Mr André PHILIPOT, Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Marie-Elisabeth TROPEE, Mme Jeannine VANNIER, Mr Didier LEPELTIER.

**Absents excusés** : Mr Michel LEBOUC donne pouvoir à Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Christian LAN

**Absents** : Mr Patrick DEMARQUET.

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

**N°2025-007**

**Organisation du repas CCAS du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

Mme Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, invite les membres à débattre de l'organisation du repas annuel du C.C.A.S.

Mme Madeleine BARBELETTE précise que le thème de la journée retenu est la Forêt et les couleurs d'automne et que Monsieur SOURDIN est retenu pour l'animation.

♦ **Menu**

Mme Madeleine BARBELETTE présente la proposition de menu de M. LEROY, restaurant La Forge, à Laignelet, pour le repas CCAS du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide de retenir le menu suivant fixé à 27.50 € et établi par M. LEROY du restaurant la Forge de Laignelet :

**Apéritif**  
Kir pétillant  
Toasts froids et chauds

Envoyé en préfecture le 03/07/2025  
Reçu en préfecture le 03/07/2025  
Publié le  
ID : 035-263501280-20250625-D2025\_007-DE

**Entrée**  
Coquille St Jacques

**Viande**  
Cuisse de canard confite maison – purée et tomates provençales

Fromage, salade

**Dessert**  
Tartelette

**Boissons**  
Eau  
Vin blanc, vin rosé et vin rouge

Les boissons (vin rouge, vin blanc, rosé) sont comprises dans le prix.

♦ **Prix du repas**

Après avoir élaboré le menu, il est proposé de fixer le prix du repas.

Il est rappelé aux membres de la Commission que le prix du repas en 2024 était fixé à 21.00 € pour les accompagnateurs de moins de 70 ans. Une participation de 12.00 € a été demandée aux personnes de 70 ans et plus.

Les personnes résidant actuellement en foyer logement seront conviées, ainsi que les personnes en maison de retraite et en EHPAD.

Le repas sera gratuit pour les membres du CCAS et leurs conjoints aidant à la manifestation.

Le règlement du repas se fera en mairie en contrepartie d'un reçu qui sera délivré aux personnes après paiement conformément au règlement dicté dans le cadre de la régie du C.C.A.S.

**Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide :**

- **De MAINTENIR** le prix du repas à 12.00 € pour les personnes de 70 ans et plus, et à 21.00 € pour les accompagnateurs de moins de 70 ans ;
- **De RETENIR** le menu du restaurant « La Forge » de Laignelet
- **D'IMPUTER** toutes les dépenses à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques » du budget CCAS
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à mettre tout en œuvre pour l'application des décisions prises.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Président du C.C.A.S

